

AFFAIRE N° 22.2 - Aménagement de la zone de loisirs du Piton de Tête (COLORADO)
- Réalisation d'une première tranche de travaux - Approbation du programme établi
et du dossier technique - Autorisation de passer des marchés auprès des entre-

prises présentant les offres les plus avantageuses -
- Autorisation de solliciter une subvention de 200 000 Francs du Ministère de l'Equi-
pement (chapitre 65-40 article 10)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet vient de me faire savoir qu'il est inscrit au programme de création de parcs publics et d'espaces verts, un montant de 1 000 000 Francs pour l'aménagement d'espaces, de jeux et de détente dans la zone de loisirs du Piton de Tête (COLORADO).

Cette somme pourrait être utilisée d'une part pour les aménagements d'infrastructure primaire, - d'autre part, pour la réalisation de centres d'activités suivant la répartition ci-après :

INFRASTRUCTURE

1°) Amélioration de l'accès à la zone de loisirs depuis le CD 41	
- acquisition du terrain de Monsieur CAZANOVE	150 000 F
- acquisition du terrain de Monsieur DESIRE	170 000 F
2°) Amenée de l'électricité et pose d'un transformateur	170 000 F
3°) Extension du réseau téléphonique	60 000 F
4°) Déserte en eau des différents équipements	15 000 F

ELEMENTS D'ANIMATION

1°) Camping de 2 500 m2	150 000 F
2°) Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé (C R A P A)	45 000 F
3°) Centre de Promenade Equestre	170 000 F
4°) Divers travaux (Belvédère, Balisage des sentiers pédestres).	70 000 F

1 000 000 F

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs :

- d'une part, de bien vouloir approuver le programme ci-dessus et de m'autoriser à passer des marchés avec des entreprises présentant les offres les plus avantageuses ;

- d'autre part, de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Equipement, une subvention de 200 000 Francs correspondant à 20 % du montant des travaux.

LE MAIRE. - donne lecture de l'Avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics : "Les Commissions sont favorables. Toutefois, elles demandent que dans un premier temps, le Centre de Promenade Equestre soit traité de façon sommaire en attendant de voir comment il sera utilisé".

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE